
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mars 2010

Résolution: CA10 14 0049

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement modifiant le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry;
2. De soumettre ce dossier, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal, afin qu'il procède à la consultation requise.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1101385001

Anie SAMSON

Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mars 2010